



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DGF

Question écrite n° 108509

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'application de la réforme de la DGF, notamment pour les départements bénéficiaires de l'ancienne dotation de fonctionnement minimale. En effet, la somme de la dotation forfaitaire et de la dotation de fonctionnement minimale fait apparaître de fortes disparités et pénalise ainsi les départements déjà défavorisés. Comme le soulignait le comité des finances locales, l'application d'une dotation de péréquation ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux exigences de redistribution au profit des départements ayant à faire face à de grandes difficultés. Aussi, il lui demande par quelles mesures il entend modifier ces inégalités.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108509

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11230